

(1)

(N^o 77.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 13 MAI 1870.

Rapport de la Commission de la Justice, chargée d'examiner le Projet de Loi qui alloue des crédits supplémentaires au Département de la Justice.

(Voir les N^{os} 125 et 163 de la Chambre des Représentants et le N^o 53 du Sénat.)

Présents : MM. LONHIENNE, Président; DOLEZ, le Comte DE ROBIANO, BERGH et
BARBANSON, Rapporteur.

MESSIEURS,

Différents crédits supplémentaires, que des nécessités reconnues justifient, sont demandés par le Département de la Justice. Ils se rapportent aux exercices de 1869 et 1870. Ils s'élèvent à une somme totale de fr. 324,500. Les ressources ordinaires de ces deux exercices couvriront les allocations réclamées.

Le Projet n'a donné lieu à aucune observation au sein de la Chambre des Représentants, qui l'a adopté à l'unanimité.

La Commission de la Justice, qui l'a examiné, n'hésite pas à son tour à vous en proposer l'adoption.

Le Président,
LONHIENNE.

Le Rapporteur,
BARBANSON.